

# COMPTE- RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 15 FEVRIER 2018 à 21h00

#### Étaient Présents

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE (arrivé à 21h17) – H.BATT-FRAYSSSE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – M.Ch.BIHOREAU – C.MALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – J.DESVIGNES (arrivé à 21H32) – M.PERRIN – V.LEMAITRE – E.LE LANDAIS – B.BONNAIN – P.EGEE – D.DARIO – Q.ABOUT – C.MICHONDARD.

#### Représentés :

B.CLAISSE par D.DOUX  
P.GONZALEZ par C.MALBEC  
J.L.ANTROPE par C.CHAUVIERRE

Th.MARNET par E.AUBERT  
A.D'ANNOVILLE par V.LEMAITRE  
S.DJAADI par Q.ABOUT

#### **I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Rapporteur E. AUBERT

Madame BATT-FRAYSSSE est désignée à l'unanimité.

#### **II – Approbation du procès-verbal précédent**

Rapporteur E. AUBERT

Le Procès-verbal est adopté à la majorité.

**24 POUR**

**5 ABSTENTIONS (B.BONNAIN – E.LE LANDAIS – V.LEMAITRE – A.D'ANNOVILLE – P. EGEE)**

*Suspension de la séance de 21h10 à 21h12 pour signature du registre*

#### **III – Compte rendu de décisions**

Rapporteur E. AUBERT

**2017/37** – MAPA 04/2017 - Maintenance des installations d'éclairage public et illuminations de fin d'années – Société CITEOS-SEDEL pour un montant de 33 482.88 € TTC annuel, d'une durée de 3 ans.

**2017/38** – MAPA 06/2017 – Préparation – livraison et service du repas de nouvelle année pour les seniors le 13 janvier 2018 avec la Société ERISAY RECEPTIONS, le montant étant de 39.50 € TTC/personne, l'estimation du marché se basait sur la présence de 400 personnes soit un montant total de 15 800 € TTC.

**2018/01** – Contrat d'entretien de l'horloge de l'église pour l'année 2018 avec la Société HUCHEZ, le montant annuel s'élève à 294 € TTC.

**2018/02** – Contrat d'entretien de la barrière levante de l'Hôtel de Ville avec la Société APA pour un montant annuel de 468 € TTC.

**2018/03** – Contrat d’entretien pour les portes sectionnelles manuelles des ateliers municipaux, avec la Société APA pour un montant annuel de 384 € TTC.

**2018/04** – Contrat d’entretien pour la porte coulissante de l’Hôtel de Ville avec la Société APA pour un montant annuel de 234 € TTC.

**2018/05** – Contrat d’entretien pour 4 adoucisseurs : Hôtel de Ville/Buanderie - maternelle Champmesnil/office - maternelle et élémentaire Bois du Fay/offices, avec la société Climatisation de France pour un montant annuel de 930.12 €.

Madame Lemaitre demande si les adoucisseurs sont toujours nécessaires ? Madame Aubert lui répond que ceux-ci sont destinés aux machines à laver (vaisselle et linge). Ce type d’équipement est très sensible et malgré la décarbonatation de l’eau, il est préférable de les conserver afin de prolonger la durée de vie des matériels.

## **IV – Rapport d’Orientation Budgétaire du Budget Primitif 2018**

### Rapporteur D. DOUX

Arrivée de M. CHAUVIERRE à 21h17 et de M. DESVIGNES à 21h32.

Monsieur DOUX, Maire-adjoint chargé des finances, commente le PowerPoint présenté à l’assemblée. Il rappelle que le débat d’orientation budgétaire donne lieu à un vote après examen du rapport d’orientation budgétaire.

Après avoir examiné les grandes tendances en matière de dépenses et recettes de fonctionnement à travers un état des lieux se déroulant de 2013 à 2017, Monsieur DOUX insiste sur la baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement qui a entraîné en 4 ans une perte de recettes de 1,4 Millions d’Euros pour la Commune.

En investissement, Monsieur DOUX, se livre à une analyse des grandes tendances de 2013 à 2017 : niveau modeste du FCTVA et des subventions accordées, part prépondérante de l’autofinancement alors que le recours à l’emprunt n’a lieu qu’à l’occasion de l’acquisition de biens immobiliers. En conséquence, la capacité de désendettement de la commune s’améliore, elle est de 2,2 années en 2017 alors que la Commune a dû faire face à une réduction de l’épargne brute due aux mesures de l’Etat de redressement des équilibres financiers.

Il commente la diapo mettant en avant les secteurs d’activités les plus mouvementés, notamment l’enfance et la famille qui devancent les services généraux, le cadre de vie (voirie, bâtiments, espaces verts....) et l’animation associative et sportive.

Après un tour d’horizon rapide de la Loi des Finances 2018 et du contexte local dans lequel cette Loi va s’appliquer, notamment la réforme de la taxe d’habitation, Monsieur DOUX présente les hypothèses qui ont permis au service financier d’établir une perspective financière allant jusqu’en 2022 et incluant les grands travaux à venir : RAM et LAEP, Accueil collectif de mineurs, groupe scolaire Bois du Fay et gestion de l’eau pluviale. Il indique que les grands équilibres financiers ne sont pas menacés et que le fonds de roulement reste élevé à la fin de la période considérée.

Monsieur ABOUT demande une explication sur la diminution de l’annuité d’emprunt en 2021 alors qu’un nouvel emprunt est projeté cette même année. Monsieur DOUX, lui répond que c’est l’extinction de la dette en 2020/2021 qui permet d’envisager un nouvel appel à l’emprunt.

Monsieur DOUX conclut son exposé en présentant les grandes orientations du budget 2018 que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Il insiste sur le fait qu’il n’y aura pas d’emprunt à contracter et que les impôts n’augmenteront pas.

Madame BONNAIN demande des explications sur le montant indiqué p. 7 du power-point concernant les dépenses d'équipement et les Restes à Réaliser. Monsieur DOUX lui détaille ce point et lui donne les explications nécessaires.

Intervention de Madame BONNAIN pour expliquer le vote de Dynamique :

*« Le groupe Dynamique votera CONTRE ce document qui, pour nous, n'est pas conforme à l'esprit d'un ROB notamment à cause de son manque de précision et l'absence de scénarisation pour permettre un débat sur les choix budgétaires éclairés pour la commune.*

*En effet,*

**Pour ce qui est du manque de précision :**

- **Le document ressemble plus à un bilan qu'à une prospective budgétaire.** Sur 37 pages de documents 23 pages sont consacrées à l'état des lieux avec des antériorités datant de 2013. Est-ce bien utile ? quand seulement 4 pages sont consacrées à « je cite » de « la prospective » mais ces 4 pages s'apparentent plus à un prévisionnel qu'à une prospective budgétaire.
- **Les données ne sont pas suffisamment précises pour juger de leur pertinence.** Et donc pour permettre le débat. Il n'y a pas de simulation sur différents scénarii de dotations, de taxes ou de redevance - avec toujours l'incertitude du FPIC, l'incertitude des subventions (qui peut dire si les subventions prévues seront les mêmes en 2021...). Tous ces éléments ne sont pas neutres dans un exercice prospectif. Et nous ne savons pas.

**Pour ce qui est de l'absence de scénarisation pour des choix budgétaires éclairés :**

- **Absence de plusieurs scénarii ou comme dit la loi « d'hypothèses d'évolution », de recettes et dépenses** proposées par la commune pour débattre et établir un véritable choix. En effet, dans les 4 pages de tableau prévisionnel ainsi présenté, les gros postes d'investissement et de fonctionnement sont posés mais sans le détail. Donc on reste dans le flou pour répondre à la baisse des dotations ou à l'impact de la suppression de la taxe d'habitation, rien sur les évolutions des taxes locales. Seul l'emprunt évolue grandement mais bizarrement qu'à partir de 2021 et avec un taux de 2 %. Supposer les taux de 2021, relève de la boule de cristal.
- **Pas de répartition annuelle systématique de l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement / pas de plan pluri-annuel d'investissement/fonctionnement** (travaux de voirie, dans les écoles les gymnases, les autres équipements publics, etc.). Cela était une de nos demandes l'année précédente. Nous réitérons, donc, cette demande car elle nous semble nécessaire surtout à la vue des imprécisions déjà citées.

*C'est pour cela que Dynamique votera contre ce document qui, pour nous, n'éclaire en rien les choix financiers de la Commune alors qu'on est dans un contexte financier tendu pour les collectivités locales ».*

**VOTE : 24 POUR – 5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – B.BONNAIN – V.LEMAITRE – E.LE LANDAIS – P.EGEE)**

## **V – Création d'emploi (fonctionnaire) – Ingénieur**

Rapporteur E. AUBERT

Suite au départ de Mme Van den Broek, directeur des services techniques, il s'avère nécessaire de recruter un nouveau DST.

Important stratégiquement, ce poste requiert des solides connaissances théoriques notamment dans le domaine des marchés publics ainsi qu'une aptitude managériale et un sens de la diplomatie.

Le candidat retenu, répondant à nos attentes, provient de la ville de Coignières et est titulaire du grade d'ingénieur. Aucun poste d'ingénieur n'étant vacant, il est nécessaire de créer un poste.

Madame DARIO demande à avoir le tableau des emplois avec les postes ouverts.

Madame BONNAIN indique que ce grade d'Ingénieur va peser sur les finances de la Commune.

**Vote à la majorité : 24 POUR – 3 ABSTENTIONS (P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.D'ANNOVILLE) – 2 CONTRE (V.LEMAITRE – B.BONNAIN)**

## **VI – Modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes « Restauration scolaire / Etudes surveillées »**

Rapporteur V. DEZ

Lors de la vérification de la régie de recettes « restauration scolaire / Etudes Surveillées », les services du Trésor Public ont formulé les préconisations suivantes :

- Envisager un terminal de paiement par carte bancaire au bureau afin d'éviter les paiements par chèques ;
- Relever le plafond de l'encaisse à 40 000 € au vu des besoins de la régie et de l'évolution des tarifs ;
- Supprimer le fond de caisse de 30 € de l'article 5 qui n'est pas utilisé.

La modification de l'acte constitutif intègre ces trois préconisations.

Madame BONNAIN demande quand le prélèvement automatique sera disponible ?

Madame DEZ lui indique que cela avance pas à pas.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VII – Engagement de la commune dans l'étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières portée par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Rapporteur E. AUBERT

Dans le cadre de l'engagement de la commune pour une démarche « zéro-phytosanitaire », l'entretien du cimetière est un réel problème.

Conscient de cette problématique rencontrée par l'ensemble des communes, le PNR a initié une démarche collective avec le lancement d'une étude groupée de maîtrise d'œuvre. Cette étude comprend deux volets indépendants : études et réalisations.

En date du 20 octobre 2016, la commune a pris une délibération pour s'engager dans la première phase de l'étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières qui a débouché sur un diagnostic complet de l'état de notre cimetière.

Les communes peuvent maintenant souscrire à la deuxième phase de l'étude, la phase de maîtrise d'œuvre qui était proposée en option. Cette phase comprend les phases classiques d'une mission de maîtrise d'œuvre et permet donc aux communes d'être accompagnées dans le détail des travaux à réaliser, et notamment pour la rédaction des cahiers des charges et le suivi des travaux.

L'étude est financée à hauteur de 80% par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et la Région, 20% est à la charge des communes. Le montant par commune sera variable suivant le nombre de communes qui s'engagent dans la deuxième phase, mais il sera au maximum d'un montant de 410 € HT pour la part communale (représentant les 20% restant à charge).

**Adopté à l'unanimité.**

## **VIII – Signature avec la CAFY (Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines) de la Convention d'Objectifs et de Financement pour le contrat « Enfance-Jeunesse » 2017/2020**

Rapporteur V. DEZ

L'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) depuis 10 ans sur notre politique Enfance-Jeunesse, est formalisé par des conventions d'objectifs et de financement, d'une durée de 4 ans. Ces conventions, qui définissent les modalités de financement et de versement des prestations de service de la CAFY, font l'objet de bilans avant leur échéance finale, afin de vérifier le respect des engagements.

L'objet de cette convention d'objectifs et de financement (COF) est le subventionnement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » (PSEJ), du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, entre la CAFY et notre commune. Ce contrat contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans (micro-crèches, multi-accueils, Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes...), dans le respect de la charte de la laïcité de la branche famille.

**Adopté à l'unanimité.**

## **IX – Signature avec la CAFY (Caisse d’Allocations Familiales des Yvelines) de la Convention d’Objectifs et de Financements pour l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) : extrascolaire, périscolaire, aide spécifique rythmes éducatifs, accueil adolescent pour la période 2018/2021**

Rapporteur V. DEZ

L’objet de cette convention est le subventionnement de la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) du 1/01/2018 au 31/12/2021, entre la CAFY et notre commune. Ce contrat contribue au développement de l’accueil des enfants et des jeunes notamment en extrascolaire (vacances scolaires ou jours « non scolaires »), périscolaire (garderies-temps méridien) l’aide spécifique rythmes éducatifs et l’accueil adolescent, dans le respect de la charte de la laïcité de la branche famille.

**Adopté à l’unanimité.**

## **X – Convention d’action foncière avec l’EPFIF pour une veille foncière et réalisation de programmes d’habitat sur le secteur du centre bourg**

Rapporteur E. AUBERT

La commune a signé une convention d’action foncière pour la réalisation d’un programme d’habitat avec l’EPFIF (Etablissement Public Foncier d’Île de France) sur le secteur du centre bourg en date du 23 décembre 2011.

Cette convention étant arrivée à son terme, il y a lieu de signer une nouvelle convention pour se prémunir des initiatives de particuliers qui peuvent mettre en péril une urbanisation cohérente ainsi que l’environnement architectural de ce secteur.

La signature de cette convention permet à la commune d’être accompagnée par l’EPFIF en bénéficiant de leurs expertises et conseils et de leur déléguer le portage de tout projet tant matériel que financier, dans le secteur déterminé.

Mme AUBERT indique que la nouvelle convention communiquée en séance tient compte des remarques émises lors de la commission d’urbanisme à savoir :

- Prolongation du délai porté au 31 décembre 2023.
- Augmentation du montant de la convention à 8M€.
- Indication du pourcentage de logements sociaux de 30%.

Mme BONNAIN indique qu’elle aurait bien aimé avoir également dans la convention une indication du nombre de logements.

Monsieur EGEE s’inquiète de la possible densification du centre-bourg. Madame AUBERT lui fait remarquer qu’elle n’a pas utilisé le mot « densification », mais « maîtrise de l’urbanisme du centre-bourg ».

**Adopté à l’unanimité.**

## **XI – Adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au Syndicat Intercommunal d'Élimination et d'Évacuation des Déchets Ouest Yvelines (SIEED OY) pour la commune du Mesnil Saint Denis**

Rapporteur E. AUBERT

Lors de la création de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse en 2013, la compétence "Collecte et traitement des déchets" a été transférée par les communes membres.

Cette compétence est depuis exercée par la CCHVC, avec la particularité que Le Mesnil Saint Denis n'adhère à aucun syndicat et que cette compétence doit donc s'exercer en direct, avec les aléas qui sont liés à ce mode de fonctionnement.

Aussi, au regard des contrats actuels en cours, de la similitude des services offerts à la population et de l'intérêt que présenterait une mutualisation de compétences dans ce secteur très spécifique, il semble opportun de demander au SIEED OY une extension de son territoire afin qu'il puisse exercer ses compétences au Mesnil Saint Denis pour le compte de la CCHVC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Une délibération a été prise dans ce sens par la CCHVC lors du Conseil Communautaire du 13 février.

Il convient en conséquence que la commune exprime son avis sur cette adhésion.

Madame AUBERT précise qu'il s'agit d'une délibération pour donner notre aval de principe car la commune n'a pas la compétence qui est déléguée depuis 2013 à la CCHVC.

Madame LEMAITRE trouve que ce vote est incohérent. Il s'agit d'un aval puisque la décision est déjà prise.

Madame BONNAIN émet des réserves sur la représentativité du Mesnil Saint Denis dans le syndicat avec un représentant par commune et un suppléant.

**Adopté à la majorité : 5 ABSTENTIONS (B.BONNAIN – E.LE LANDAIS – V.LEMAITRE – A.D'ANNOVILLE – P. EGEE) - 24 POUR**

## **XII – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur E. AUBERT

Madame AUBERT demande s'il y a des questions sur le rapport qui a été remis préalablement au Conseil Municipal. Il n'y a pas de questions.

Revenant sur le sujet du recyclage, Madame DARIO souhaiterait que soient mieux explicitées les raisons de refus de recyclages de certains déchets. Madame AUBERT indique que pour mieux guider les habitants dans leur recyclage, un autocollant est collé sur chaque bac précisant ce qui doit y être déposé. Par ailleurs, un recrutement est en cours au sein de la CCHVC au titre des déchets du Mesnil Saint Denis afin de gérer ce secteur avec une plus grande efficacité, notamment en matière de communication.

**Adopté à l'unanimité.**

### **XIII – Divers**

Suite à la question posée par le groupe Dynamique :

- Circulation à Rodon : à ce jour les coursiers sont-ils autorisés à rejoindre la reprographie sans passer par le centre Bourg ?

Madame AUBERT précise que la décision de changement de sens de circulation aux Hameaux est prise à titre expérimental pour 6 mois. Elle indique que les panneaux manquants ont été livrés. Ils précisent que la circulation est interdite sauf entreprises, engins agricoles et livraisons.

**Fin de séance à 22h35**